

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 mai 2016	N° 2016-333

Convocation du 20 mai 2016

Aujourd'hui vendredi 27 mai 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Jacques GUICHOUX à Mme Michèle FAORO
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
Mme Andréa KISS à M. Michel VERNEJOUL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
Mme Maribel BERNARD à M. Erick AOUIZERATE
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Anne BREZILLON à M. Nicolas BRUGERE
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

EXCUSE(S) :

Monsieur Jacques COLOMBIER.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Franck RAYNAL à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Martine JARDINÉ à partir de 11h35
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Gérard CHAUSSET jusqu'à 10h10

Mme Chantal CHABBAT à Mme Christine PEYRÉ à partir de 11h15
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h40
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h00
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 11h50
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h30
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre LOTHAIRE jusqu'à 10h40
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir 10h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT à partir de 11h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 mai 2016	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction des coopérations et partenariats métropolitains	N° 2016-333

Création d'un réseau de chaleur ZAC Saint-Jean Belcier - Demande de subventions - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de la mise en service de la future Liaison ferroviaire à grande vitesse (LGV) reliant directement Bordeaux à Paris en deux heures, un projet urbain ambitieux réunissant l'Etat, les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac, Bordeaux Métropole et la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes s'incarne dans la réalisation d'une Opération d'intérêt national (OIN) sur un territoire intercommunal de 738 ha autour de la gare Saint-Jean Belcier. Ce projet baptisé Bordeaux Euratlantique a été confié à l'Etablissement public d'aménagement (EPA) et s'inscrit de manière exemplaire dans le respect des préconisations du Grenelle de l'environnement en matière d'urbanisme.

Dans ce cadre, l'opportunité de créer sur la Zone d'aménagement concertée (ZAC) Saint-Jean Belcier un réseau de chaleur principalement alimenté par de l'énergie issue de l'Usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Bègles a été identifiée. Un schéma directeur énergétique réalisé en 2011-2012 par l'EPA a en effet mis en évidence la solution d'un réseau de chaleur valorisant de l'énergie de récupération issue de l'UIOM de Bègles pour desservir la ZAC Saint-Jean Belcier, voire éventuellement d'autres secteurs. L'originalité de la solution consiste à utiliser au maximum l'énergie fatale produite par la combustion des ordures ménagères de l'usine d'incinération de Bègles. Une chaufferie gaz sera réalisée pour l'apport de chaleur en période de pointe et en secours en cas d'indisponibilité de l'usine d'incinération.

Ce projet fait l'objet de plusieurs opérations de travaux portées de manière différente et chacune susceptible d'être cofinancée par :

- l'Union européenne au titre de Programme opérationnel aquitain FEDER-FSE 2014-2020,
- l'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (ADEME) au titre du fonds chaleur.

Les opérations concernées sont les suivantes :

1- L'adaptation de l'UIOM de Bègles pour y soutirer de la chaleur, travaux réalisés par la société Astria en charge de son exploitation.

2- La première phase de développement du réseau et construction de la chaufferie gaz pris en charge par Bordeaux Métropole et sur laquelle la présente délibération porte.

L'assiette éligible retenue inclut les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole (réseau structurant de 3.3 km entre l'UIOM et la chaufferie gaz, construction de la chaufferie gaz d'une puissance de 9.4 MW pouvant être portée à 19 MW à terme) et les travaux de desserte du réseau dans les aménagements de la phase 1 de la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier réalisés par l'EPA en maîtrise d'ouvrage déléguée mais pris en charge financièrement par Bordeaux Métropole.

3- Les phases ultérieures de développement du réseau et de raccordements des programmes immobiliers, travaux qui seront réalisés par le délégataire du service public, la société Energie des Quartiers désignée en avril 2015.

Pour ce qui concerne les travaux pris en charge par Bordeaux Métropole, le plan de financement prévisionnel, hors aléas et révisions de prix, est le suivant :

Dépenses		Ressources		
nature de dépenses	montant HT	nature	montant	%
Etudes et AMO	135.037,00 €	FEDER	1.100.000,00 €	12,06
Réseau liaison UIOM - ZAC	4.600.651,61 €			
Réseau ZAC délégation EPA	2.285.338,07 €	ADEME	1.100.000,00 €	12,06
Chaufferie de secours	2.102.423,00 €			
		Bordeaux Métropole (Emprunt)	6.923.449,68 €	75,88
Total	9.123.449,68 €	Total	9.123.449,68 €	100 %

Dans le cas où l'un des cofinancements serait moindre, Bordeaux Métropole prendrait à sa charge la différence.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2013/0783 en date du 25 octobre 2013, autorisant la création d'un réseau de chaleur à Saint-Jean Belcier alimenté par l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Bègles

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de la Métropole à rechercher des cofinancements pour la création d'un réseau de chaleur sur la ZAC Saint-Jean Belcier

DECIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement du projet ci-dessus,

Article 2 : D'autoriser le Président à signer les conventions à venir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération,

Article 3 : D'imputer la recette correspondante sur le budget annexe 71 – réseaux de chaleur - de l'exercice en cours :

- compte 1311 pour la subvention ADEME,
- compte 1317 pour la subvention FEDER.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Madame MELLIER, Monsieur PADIE;

Ne prend pas part au vote : Madame CALMELS

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 mai 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 JUIN 2016	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 3 JUIN 2016	le Conseiller délégué,
	Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU